

MAIRIE DE NARGIS

Madame, Monsieur,

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes des Quatre Vallées « C.C.4.V. » propose aux habitants de la commune la possibilité de faire vidanger leur fosse au prix de **110,24 € T.T.C.** auquel il faut ajouter **19,42 € T.T.C.** par m³ pour le traitement en station, pour l'année 2015. (*Remarque : une fosse plus un puisard représentent deux unités à vidanger soit 2 x 110,24 € T.T.C.*).

A ces tarifs, des prestations supplémentaires peuvent s'ajouter :

- si vous n'avez pas la connaissance de l'emplacement du système d'assainissement,
- si le véhicule ne peut pas pénétrer sur la propriété,
- si la longueur de tuyau est supérieure à 30 mètres.

Par ailleurs, si la fosse est enterrée à plus de 40 cm, le découverture des installations devra être fait par vous-même dans les plus brefs délais.

Si vous êtes intéressés, un registre pour vous inscrire est à votre disposition à la mairie.

Inscription du 1^{er} au 30 juin pour des interventions du 1^{er} au 15 juillet et du 1^{er} septembre au 31 octobre 2015.

Vous devrez indiquer les jours où vous-même ou votre représentant pourrez être présent.

Nous vous rappelons que ceci est une proposition. Vous avez la possibilité de choisir l'entreprise de votre choix pour faire ce travail. Nous vous informons que la vidange de la fosse doit être faite environ tous les 4 ans.

Toutefois, si vous avez effectué une vidange de votre fosse il y a moins de 4 ans (soit à compter de 2011), vous voudrez bien faire parvenir à la C.C.4.V. un double du justificatif de vidange, ce qui permettra de mettre à jour votre dossier.

Nous attirons votre attention, sur le planning élaboré qui ne permettra pas un deuxième passage sur la commune.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire



P. RIGAULT